cerfa

N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Préfecture de la Manche
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue : Place de la Préfecture
Commune : SAINT LO
Code postal : 50009
Nature des activités : Gestion administrative du département de la Manche
Qualification : Préfecture

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 *Hirundo rustica* Hirondelle des fenêtres	Destruction d'aires de repos (AR), de sites de reproduction (SR) et d'éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce (EPB)
B2 *Podiceps cristatus* Grèbe huppé	Destruction d'AR, de SR et d'EPB
B3 *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune	Destruction d'AR, de SR et d'EPB
B4 *Myotis daubentonii* Murin de Daubenton	Destruction d'EPB

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☑

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Démantèlement du barrage hydroélectrique de Vezins et restauration de la Sélune pour rétablir les continuités écologiques du fleuve côtier
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction	☑	Préciser : Démantèlement de l'ouvrage et travaux connexes
Altération	☐	Préciser :
Dégradation	☐	Préciser :

.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale	☑ Préciser : Ingénieur écologue et/ou écologue confirmé
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : 2014 à 2018
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Basse Normandie
Départements : Manche
Cantons :
Commune : St Laurent de Terregatte, Isigny le Buat

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☑	
Mesures de protection réglementaires	☑	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☑	
Renforcement des populations de l'espèce	☐	
Autres mesures	☐	Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Création (de mares pour les amphibiens), conservation, restauration, gestion et protection de milieux favorables (bâti pour les chiroptères) et mise en place de deux tours à hirondelle (habitat de reproduction)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Rapport de l'opération de démantèlement et des mesures d'accompagnement et des mesures compensatoires

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-LÔ
le 15 OCT. 2014
Votre signature

Daniele POLVE-MONTMASSON

cerfa

N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☑ LA DESTRUCTION
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Préfecture de la Manche
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue : Place de la Préfecture
Commune : SAINT LO
Code postal : 50009
Nature des activités : Gestion administrative du département de la Manche
Qualification : Préfecture

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune	Quelques individus	
B2 *Lisotriton helveticus* Triton palmé	Quelques individus	
B3 *Salamandra salamandra* Salamandre tachetée	Quelques individus	
B4 *Bufo bufo* Crapaud commun	Quelques individus	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☑	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☑

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Démantèlement du barrage hydroélectrique de Vezins et restauration de la Sélune pour rétablir les continuités écologiques du fleuve côtier

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☑ avec relâcher sur place ☑ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Le relâcher se fera rapidement sur les zones préservées très proches

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle	☑	Capture au filet	☐
Capture avec épuisette	☐	Pièges	☐ Préciser :
Autres moyens de capture	☑	Préciser : A définir le cas échéant par l'écologue en charge du sauvetage	

Utilisation de sources lumineuses ☑ Préciser : Recherche des amphibiens la nuit (en complément de celle de jour)
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

.

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids	☐	Préciser :
Destruction des œufs	☐	Préciser :
Destruction des animaux	☐	Par animaux prédateurs ☐ Préciser : Par pièges létaux ☐ Préciser : Par capture et euthanasie ☐ Préciser : Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction	☑	Préciser : Démantèlement de l'ouvrage et réaménagement des abords

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	☐	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	☐	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	☐	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	☐	Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	☐	Préciser :
Utilisation d'armes de tir	☐	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	☐	Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale	☑ Préciser : Ingénieur écologue et/ou écologue confirmé
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Sauvetage des individus au printemps 2015 – Destruction éventuelle des individus restants après le printemps 2015

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Basse Normandie
Départements : Manche (50)
Cantons :
Commune : St Laurent de Terregatte, Isigny le Buat

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés	☑	Mesures de protection réglementaires	☐
Renforcement des populations de l'espèce	☐	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☑

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Création de mares compensatoires pour les amphibiens, conservation et aménagement de bâtiments en faveur des chauves-souris.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-LÔ
le 15 OCT. 2014
Votre signature

Danièle POLVE-MONTMASSON

cerfa

N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☒ L'ARRACHAGE*

☐ LA CUEILLETTE* ☒ L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Préfecture de la Manche

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue Place de la Préfecture

Commune SAINT LO

Code postal 50009

Nature des activités : Gestion administrative du département de la Manche

.....

Qualification : Préfecture

.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 *Limosella aquatica* Limoselle aquatique	5 ha	
B2 *Eleocharis ovata* Scirpe à inflorescence ovoïde	Quelques pieds	
B3 *Leersia oryzoides* Léersie faux-riz	Quelques pieds	
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Démantèlement du barrage hydroélectrique de Vezins et restauration de la Sélune pour rétablir les continuités écologiques du fleuve côtier

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2014 à décembre 2018

ou la date : .....

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ **Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :** Régalage de la banque de graines sur les zones prévues à cet effet lors de la renaturation de la Sélune

Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ **avec réimplantation sur place** ☐ **avec réimplantation différée** ☐

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : sur place, sur les atterrissements exondés et protégés des travaux et/ou en tas également protégés des emprises travaux, le cas échéant

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Réimplantation lors des travaux par régalage de la banque de graines sur les zones adéquates prévues à cet effet en bordure de la Sélune, déterminées par la DREAL Basse-Normandie

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : A la pelle mécanique et/ou à la mini pelle, prélèvement de la banque de graines, préalablement délimitée lors du développement de la plante, par décapage de la couche superficielle des atterrissements (10 à 20 cm)

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale ☒ **Préciser :** Ingénieur écologue et/ou écologue confirmé

Formation continue en biologie végétale ☐ **Préciser :**

Autre formation ☐ **Préciser :**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Basse Normandie

Départements : Manche (50)

Cantons :

Communes : Virey, Saint Martin de Landelles, Saint Brice de Landelles

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés ☐ **Mesures de protection réglementaires** ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ **Mesures contractuelles de gestion de l'espace** ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cette opération constitue la mesure compensatoire à ces trois plantes protégées

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi floristique : Dénombrement des pieds sur 5 années de suivi minimum (reconductible) sur les zones compensatoires

Rapport annuel

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-LÔ

le 15 OCT. 2014

Votre signature

Danièle POLVE-MONTMASSON